

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 15949 Numéro SIREN : 499 246 429 Nom ou dénomination : RG
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2019 sous le numéro de dépôt 97463



20190974632018

DATE DEPOT : 16/09/2019

N° DE DEPOT : 97463

N° GESTION : 2007B15949

N° SIREN : 499246429

DENOMINATION : RG

ADRESSE : 5 rue du Puits de l Ermite 75005 PARIS

MILLESIME : 2018

.

certifié conforme
à l'original

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 juin 2019

Acte déposé le :
16 SEP. 2019
Sous le N° : 07463

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
LE VINGT JUIN A NEUF HEURES,

Les Associés de la société dénommée «RG SAS», société par actions simplifiée au capital de 1.000 € (mille) divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune, dont le siège social est à Paris (5^{ème} arrondissement) – 5 rue du Puits de l'Ermite, immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 499 246 429 (2007B15949) se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société sur convocation du Président par lettre recommandée.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Alain REY-GRANGE, Président de la société RG SAS.

M. Rey-Grange possède.....100 parts

100 parts

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

L'assemblée, pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Puis il est rappelé que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de cet exercice,
- Approbation, s'il y a lieu, du bilan et du compte d'exploitation arrêtés au 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat,
- Quitus au Président, quitus au commissaire aux comptes pour l'année 2018,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les avis de convocation,
- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le bilan et les comptes de résultat au 31 décembre 2018
- Le rapport de gestion
- Le rapport du commissaire aux comptes
- Le texte de résolutions soumises à l'assemblée.

Puis il est rappelé que tous les documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social de la société plus de quinze jours francs avant la date de l'assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir.

Cette lecture terminée, la discussion est ouverte.

R

Celle-ci close, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation du bilan

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pris connaissance du bilan et du compte d'exploitation de la société RG arrêtés au 31 décembre 2018, déclare approuver les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Le bilan au 31 décembre 2018 fait apparaître un résultat bénéficiaire de 67.522,36 €.

L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le résultat bénéficiaire d'un montant de 67.522,36 € en :

- Report à nouveau pour : 67.522,36 € qui s'élèvera ainsi à 69.741 €.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices (2015/2016/2017) :

EXERCICE	DIVIDENDES PAR ACTION	TOTAL
31/12/2015	0	0
31/12/2016	0	0
31/12/2017	0	0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus

L'assemblée générale donne au Président et au commissaire aux comptes quitus entier et définitif de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'effectuer.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



Désignation de l'entreprise : **SAS RG** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**
Adresse de l'entreprise : **5 RUE DU Puits DE L'ÉPÉE** **75005 PARIS** Durée de l'exercice précédent : **12**
Numéro SIRET : **4 9 9 2 4 6 4 2 9 0 0 0 1 7** Néant ☐

				Exercice N clos le		N-1	
				13 11 22 01 21		13 11 22 01 21	
		Brut	Amortissements, provisions	Net		Net	
		1	2	3		4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
	Fonds commercial (I)	AII	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	1 016	1 036		
	Créances rattachées à des participations	DB	BC				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières *	BII	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 016	1 036		
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	18 000	49 200		
	Autres créances (3)	BZ	CA	346 926	671		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	4 373	2 071		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	949	877		
	TOTAL (III)	CJ	CK	370 248	52 818		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	371 264	53 854		
Complexes de régularisation							
Stocks							
Créances							
Divers							
Complexes de régularisation							
Stocks							
Créances							
Divers							

Revois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des
emprunts financiers actifs

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve
de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RG

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours DI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	2 219	1 767		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	67 522	452		
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)		DL	70 841	3 319	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	253 495	24 652		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 200	1 560		
	Dettes fiscales et sociales	DY	29 228	10 824		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	13 500	13 500		
Compte régular	EB					
TOTAL (IV)		EC	300 423	50 536		
Ecart de conversion passif* (V)		ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	371 264	53 854		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
		Ecart de réévaluation libre	ID			
		Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	300 423	50 536		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS RG		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	4 167	FI		FI	45 167
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 167	FK		FL	45 167
CHARGES D'EXPLOITATION	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	45 168
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 167
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	17 940
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 666
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	1 185
	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	0
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	24 958
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	20 210
opérations et transferts	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GII	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	165
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	165
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 621
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	19 621
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(19 457)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	753

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS RG

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	IID		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	IIIE	55	35
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	IIF	20	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	IIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	IIII	75	35
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		III	(75)	(35)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IIJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IIK	22 715	266
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		IIIL	118 847	45 332
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IIIM	51 325	44 880
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IIIN	67 522	452
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	IIIO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	IIY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IC		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	IIP		
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	IIQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IIX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	1 358	1 185
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
RENOIS	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			
	obligatoires A9		1 358	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
PENALITES		Charges exceptionnelles	55	Produits exceptionnels
LIQUIDATION TITRES TELEMAR		Charges exceptionnelles	10	Produits exceptionnels
LIQUIDATION TITRES JUGAULT		Charges exceptionnelles	10	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs
		Charges antérieures		Produits antérieurs
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice D 2052.

RG SAS
5 rue du Puits de l'Ermite
75005 PARIS
499 246 429 RCS Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cabinet Robert MORENO
148, boulevard Haussmann
75008 Paris

RG SAS
5 rue du Puits de l'Ermité
75005 PARIS
499 246 429 RCS Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société RG

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RG relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

9

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressées aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

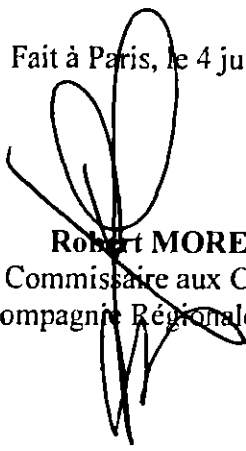
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 4 juin 2019



Robert MORENO
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

h

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 016		1 016	1 036	20	1.93
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 016		1 016	1 036	20	1.93
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
Comptes de Régularisation	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	18 000		18 000	49 200	31 200	63.41
	Autres créances	346 926		346 926	671	346 255	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	4 373		4 373	2 071	2 302	111.17
	Charges constatées d'avance (3)	949		949	877	72	8.24
	Total III	370 248		370 248	52 818	317 430	600.98
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	371 264		371 264	53 854	317 410	589.39

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	2 219	1 767	452	25.59
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	67 522	452	67 070	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	70 841	3 319	67 522	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	253 495	24 652	228 843	923.31
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 200	1 560	2 640	169.23
	Dettes fiscales et sociales	29 228	10 824	18 404	170.03
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	13 500	13 500		
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	300 423	50 536	249 887	494.48
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	371 264	53 854	317 410	583.39

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

300 423

50 536

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	4 167		4 167	45 167		41 000	90.77
Chiffre d'affaires NET	4 167		4 167	45 167		41 000	90.77
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	1		0	16.28
Total des Produits d'exploitation (I)			4 167	45 168		41 000	90.77
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			4 167	4 167			
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			19 373	17 940		1 433	7.99
Impôts, taxes et versements assimilés			3 589	1 666		1 923	115.46
Salaires et traitements							
Charges sociales			1 358	1 185		173	14.60
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1	0		0	45.71
Total des Charges d'exploitation (II)			28 488	24 958		3 530	14.14
I - Résultat d'exploitation (I-II)			24 320	20 210		44 530	220.34
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2018 12	31/12/2017 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	114 680	165	114 515	NS
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	114 680	165	114 515	NS
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	47	19 621	19 574	99.76
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	47	19 621	19 574	99.76
2. Résultat financier (V-VI)	114 633	19 457	134 089	689.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	90 312	753	89 559	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	55	35	20	57.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	20		20	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	75	35	40	114.29
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	75	35	40	114.29
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	22 715	266	22 449	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	118 847	45 332	73 515	162.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	51 325	44 880	6 445	14.36
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	67 522	452	67 070	NS

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées